

REGLEMENT INTERIEUR CLUBS D'ACTIVITES 2026-2027



Nous serons heureux de faire votre connaissance et de finaliser votre dossier lors de votre passage à la MJC (de mardi à vendredi de 14h à 18h, le mercredi de 14h à 18h30, fermé le lundi).

Préambule

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Odos est une association loi 1901 d'éducation populaire, affiliée à la Fédération Régionale des MJC Occitanie. Elle promeut des valeurs de solidarité, de coopération, de partage et de citoyenneté active. L'adhésion à la MJC vaut acceptation du présent règlement intérieur, qui encadre le fonctionnement des clubs d'activités.

1. Engagements de la MJC d'Odos

La MJC s'engage à :

- recruter des intervenants qualifiés et compétents,
- mettre à disposition des espaces adaptés et du matériel si nécessaire,
- assurer la diffusion d'informations (plaquettes, site, réseaux, affiches, journée festive de juin...), proposer un cadre convivial et sécurisé,
- garantir une couverture par la MAIF « garantie corporelle ».
- Pour les activités sportives, une assurance complémentaire « Individuelle Accident » est vivement conseillée.

2. Engagements des adhérents

Chaque adhérent s'engage à :

- participer régulièrement et avec assiduité à l'activité afin de préserver une bonne dynamique de groupe,
- respecter les horaires, les locaux et le matériel,
- adopter une attitude respectueuse envers les intervenants, bénévoles et autres adhérents,
- remplir et signer une attestation de droit à l'image
- remplir et signer un bulletin d'adhésion comprenant le présent règlement intérieur
- régler la cotisation annuelle selon les modalités prévues.

La cotisation n'est remboursée qu'en cas de contre-indication médicale (certificat à fournir), de mutation professionnelle ou de déménagement.



3. Adhésion et cotisations

- L'adhésion annuelle à la MJC est obligatoire :
8 € (-16 ans), 17 € (+16 ans), 30 € (famille)
- Les clubs d'activités sont autofinancés. Un point de situation est réalisé en Octobre ou Novembre.

Si l'équilibre financier n'est pas atteint, l'activité est annulée et les adhérents sont remboursés des sommes versées pour le club.

o Réductions

- Tarif réduit : étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux,
- 10 % pour une 2^e activité (la moins chère) dans le même foyer,

o Moyens de paiement

Chèques bancaires, espèces, chèques vacances, chèques vacances Connect.

4. Fonctionnement des clubs

Les clubs à l'année fonctionnent de la 3^e semaine de septembre à la 2^e ou 3^e semaine de juin, hors vacances scolaires.

Soit 30 séances par an, ou équivalent selon un calendrier défini et communiqué en début d'année.

Calendrier 2026-2027: du 19 Septembre 2026 au 19 Juin 2027

Pour chaque activité vous pouvez participer à un cours d'essai sans engagement. Les clubs du samedi suivent un calendrier spécifique communiqué à l'inscription. Les intervenants s'engagent sur la saison complète. En cas d'empêchement, ils peuvent proposer une séance de rattrapage en accord avec la MJC.

5. Vie associative

La MJC fonctionne grâce à l'implication des salariés, bénévoles et adhérents.

Chaque participant est invité à contribuer, selon ses possibilités, à la vie associative :

- aide ponctuelle ou régulière (événements, ateliers, accompagnement scolaire...),
- participation aux collectifs,
- propositions d'actions,
- implication dans les orientations avec le Conseil d'Administration élu.

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur des Clubs d'Activité de la MJC

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TEL :

Email :

Activités :

J'ai bien fourni l'autorisation droit à l'utilisation de l'image et de la voix et le bulletin d'adhésion complété et signé.

Le à

Signature :

Autorisation d'utilisation de l'image et de la voix

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone / Email :

autorise la Maison des Jeunes et de la Culture d'Odos (MJC Odos), association loi 1901, à fixer, reproduire et diffuser mon image et/ou ma voix, ainsi que (le cas échéant) celles de mon enfant mineur ses nom & prénom....., dans le cadre des activités, animations et événements organisés par la MJC.

Supports concernés :

- Publications internes à la MJC (affiches, plaquettes, rapports, bulletins, etc.),
- Supports numériques (site internet de la MJC, réseaux sociaux officiels),
- Supports de presse (articles, reportages photo ou vidéo liés aux activités de la MJC).

Conditions

- Cette autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune contrepartie financière.
- L'utilisation de l'image et/ou de la voix est limitée à la promotion des activités de la MJC.
- Aucune exploitation commerciale ne sera effectuée sans accord complémentaire écrit.
- L'autorisation est valable pour l'année scolaire en cours (septembre à août).

Droit de retrait

Conformément aux articles 9 du Code civil et 226-1 du Code pénal relatifs au droit à l'image, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), je peux à tout moment demander le retrait ou la modification de l'utilisation de mon image et/ou de celle de mon enfant par simple demande écrite adressée à la MJC d'Odos.

☐ **J'autorise** la MJC d'Odos à utiliser mon image et/ou celle de mon enfant mineur.

☐ **Je n'autorise pas** la MJC d'Odos à utiliser mon image et/ou celle de mon enfant mineur.

Fait à Odos, le

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature de l'adhérent (ou du représentant légal pour les mineurs) :